

Conditions et modalités du Programme ProPoints de TapeTech

Le Programme ProPoints de TapeTech (le « Programme ») est mis à votre disposition par TapeTech Tools (« TapeTech »).

La participation à ce Programme est sujette aux Conditions et modalités suivantes :

Participation au Programme ProPoints : Le Programme commence le 1^{er} janvier 2015. Aucun achat effectué avant le commencement du Programme n'est admissible pour recevoir des ProPoints. Une documentation justifiant vos achats admissibles de produits TapeTech dans le cadre de ce Programme doit être envoyée à TapeTech dans les 30 jours suivant la date de l'achat figurant sur la facture. La participation au Programme et tous les avantages en résultant sont offerts à la discrétion absolue de TapeTech et sous réserve du respect de ces Conditions et modalités. En participant au Programme, vous consentez expressément à vous conformer à ces Conditions et modalités, telles qu'elles sont révisées de temps à autre. TapeTech peut suspendre votre participation et annuler votre solde de points si des points de votre compte sont émis, reçus ou échangés de façon frauduleuse, en conséquence d'un vol ou de toute autre manière illicite, ou s'ils ne sont pas autorisés par les présentes Conditions et modalités, ou toutes autres dispositions en liaison avec le Programme. Ces droits s'ajoutent à tous autres remèdes pouvant exister en droit ou en équité et être à la disposition de TapeTech en vertu des lois applicables. Vous pouvez échanger vos points soit en recevant des produits TapeTech sélectionnés, soit en recevant des espèces, suivant ce que TapeTech décidera à sa discrétion exclusive de mettre à votre disposition. Le site Internet de TapeTech qui vous permet d'échanger des points (le « Site Web ») pourra également comprendre d'autres conditions et modalités qui s'appliquent aux participants au Programme. Visitez le Site Web pour tous détails sur ces conditions et modalités additionnelles. Les informations communiquées en liaison avec ce Programme seront utilisées conformément à la politique de TapeTech en matière de confidentialité des informations, qui peut être consultée en cliquant sur ce lien :

<http://tapetech.com/upload/Home/TapeTech%20Website%20Privacy%20Policy.pdf>.

Comment gagner des ProPoints : Pour gagner des ProPoints, les participants doivent acheter des outils TapeTech admissibles à un quelconque Détaillant TapeTech agréé. Seuls les outils neufs actuels de la marque TapeTech seront admissibles pour obtenir des ProPoints. Les pièces de rechange, les kits de pièces détachées, les réparations par ProService et les pompes à circulation continue BAZOOKA, les contrôleurs, les tuyaux flexibles et les accessoires ne donnent pas droit à des ProPoints. Pour que TapeTech puisse vérifier un achat admissible, les participants doivent soumettre des factures correspondant aux articles achetés. Les factures doivent inclure le numéro de modèle, la quantité achetée, la date de l'achat et le prix payé.

Comment échanger des ProPoints : Lorsque vous aurez gagné au moins 1 500 ProPoints ET après que les points auront été vérifiés, vous pourrez vous rendre sur la page d'échange des ProPoints sur le site Internet à tout moment pour échanger les points contre des récompenses TapeTech. Vous pouvez utiliser tout ou partie de vos ProPoints pendant votre séance d'échange. Cependant, vous devez toujours avoir au moins 1 500 ProPoints pour activer le processus d'échange. Les points ne peuvent être échangés que par le biais du Site Web contre des Récompense proposées dans le cadre du Programme. Des points seront soustraits de votre solde après que vous aurez demandé leur échange contre un article offert à titre de récompense. TAPETECH se réserve le droit de refuser un échange de points si des marchandises sont retournées, perdues, volées ou détruites. Les points ne peuvent pas être transférés d'un compte à un autre ou utilisés après la date de terminaison du Programme. Tous les points expirent à la date de terminaison du Programme.

Expiration des ProPoints : Les ProPoints non utilisés expirent au bout de 18 mois à compter de la date à laquelle ils ont été gagnés. Les dates d'expiration sont affichées sur votre Relevé de points en ligne.

Vos obligations fiscales : Vous devez vous conformer à tout moment aux lois, règles et règlements qui vous sont applicables. La réception ou l'échange de points peut vous assujettir à une dette fiscale. Vous assumez toute responsabilité pour toute dette fiscale, y compris l'obligation de divulgation de la réception ou de l'utilisation de points. Vous vous engagez à consulter votre conseiller fiscal au sujet de toutes les implications fiscales possibles de la participation à ce Programme. Vous convenez que si vous n'êtes pas d'accord avec de quelconques Conditions ou modalités du Programme, ou avec de quelconques modifications de celui-ci, ou si ce Programme ne vous semble pas satisfaisant, votre seul recours est de cesser immédiatement d'y participer et de mettre fin à votre participation au Programme. Vous vous engagez à vous conformer à toutes les Conditions et modalités des présentes. Les échanges totalisant une valeur égale ou supérieure à 600 \$ par personne physique ou morale pendant une année civile pourront être assujettis à l'impôt sur le revenu, et vous devrez alors remplir et signer un Formulaire W-9 de l'IRS. Un formulaire 1099 de l'IRS pourra vous être envoyé par TapeTech pour indiquer la valeur totale de vos points échangés pendant une année civile dans le cadre de ce Programme.

Limitation de responsabilité : TapeTech et ses employés, cadres, dirigeants, actionnaires, agents, représentants, filiales, sociétés

mères ou affiliées n'assumeront aucune responsabilité en cas de réclamation, de perte, de lésion, de préjudice, de retard, d'accident, de coût ou de dépense (y compris, sans toutefois s'y limiter, des honoraires d'avocat ou les frais d'une action en justice), et ils n'assumeront aucune responsabilité par ailleurs en cas de préjudices secondaires, indirects, spéciaux, punitifs, exemplaires ou accessoires résultant directement ou indirectement (1) du Programme ou (2) de l'échange ou de l'utilisation de tous produits, services ou articles issus de l'échange de points dans le cadre du Programme. Chaque participant s'engage à dégager de toute responsabilité et à protéger totalement TapeTech, ses employés, ses cadres, ses dirigeants, ses actionnaires, ses agents, ses représentants et ses filiales, sociétés mères et autres affiliées en cas de dommages, pertes, préjudices et/ou actions en justice au titre de leur responsabilité civile éventuelle en conséquence de sa participation au Programme ou de son acceptation ou de sa sollicitation de toute récompense offerte en vertu des présentes. Les limitations de responsabilité susmentionnées s'appliqueront que la responsabilité alléguée soit basée sur un contrat, sur une faute, sur un quasi-délit, sur la doctrine de la responsabilité sans faute ou sur toute autre cause. La responsabilité maximum de TapeTech ou de ses employés, cadres, dirigeants, actionnaires, agents, représentants et de ses filiales, sociétés mères et autres affiliées pour quelque cause que ce soit en vertu des présentes pendant une quelconque année civile ne saurait en aucun cas dépasser vingt-cinq dollars (25,00 \$). Si l'une quelconque des limitations de responsabilité susmentionnées se est jugée nulle et non avenue, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par un tribunal ou une autre autorité compétente, dans ce cas de telles limitations de responsabilité devront être modifiées et interprétées par un tel tribunal ou une telle autorité de façon à se conformer au mieux à l'intention et aux objectifs des dispositions originales dans la mesure la plus complète autorisée par la loi, et les autres limitations de responsabilité continueront de produire tous leurs effets. Aucune disposition relative à ces limitations de responsabilité ne saurait affecter des droits que la loi peut vous accorder et qui ne peuvent pas légalement être exclus ou limités, notamment, sans toutefois s'y limiter, des droits dont vous pouvez disposer en tant que consommateur et qui ne peuvent légalement pas être exclus ou limités.

Suspension, changement ou abrogation du Programme : TapeTech se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de suspendre, de changer ou d'abroger le Programme, en tout ou partie ; de majorer, de supprimer ou de modifier le montant des ProPoints gagnés par un produit donné, à l'exception des ProPoints pour des produits admissibles déjà enregistrés, vérifiés et octroyés ; de modifier, limiter ou suspendre l'utilisation ou l'échange des points de quelque façon que ce soit ; de modifier ou de changer les procédures d'échange, y compris le nombre de points requis pour l'obtention d'articles particuliers en vertu des présentes ; et de modifier, limiter ou suspendre la collecte des points, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'imposer des limites de temps et des changements dans la valeur des points. TapeTech pourra effectuer de tels changements même s'ils affectent la valeur des points déjà accumulés à quelque moment que ce soit, et de temps à autre. Vous ne devez pas considérer comme acquise la poursuite de la disponibilité du Programme, ou de quelconques offres d'échange, de produits ou de marchandises, ou d'autres offres accordées en liaison avec le Programme. Toutes les marchandises, tous les produits et/ou toutes les offres ne sont disponibles que dans la mesure des disponibilités, et ils sont sujets à changement et/ou à révocation sans préavis. TapeTech se réserve le droit de remplacer un quelconque article en échange des points, à sa discrétion absolue, si l'article en question n'est pas disponible.

Conditions et modalités pouvant changer ou être éliminées : TapeTech se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'altérer, de limiter, de modifier, de réviser ou de développer davantage le Programme ainsi que les présentes Conditions et modalités, ou de restructurer ou d'abroger le Programme en tout ou partie.

Droit applicable et lieu de toute action en justice : Votre participation au Programme et votre activité dans le cadre du Programme ou en liaison avec celui-ci sont sous réserve de vérification et d'acceptation par TapeTech, dont les actions seront censées être effectuées, exécutées, accomplies et complétées dans l'État de Géorgie. En participant au Programme, vous convenez que le droit de l'État de Géorgie, sans tenir compte de ses dispositions relatives aux conflits de lois, régira les présentes Conditions et modalités. Le lieu de toute action en justice intentée en liaison avec le Programme ou avec les présentes Conditions et modalités devra être un tribunal fédéral ou d'État situé dans l'État de Géorgie, et en participant au Programme les participants consentent à la compétence des tribunaux fédéraux et d'État de l'État de Géorgie.

Généralités : Ce Programme est destiné exclusivement aux consommateurs ; il n'est pas conçu pour les revendeurs ou les distributeurs. Le non-respect par TapeTech de ces Conditions et modalités en conséquence d'un cas de force majeure, d'une guerre, d'un incendie, d'une émeute, d'une acte de terrorisme, d'un tremblement de terre, d'actions d'autorités fédérales, d'État ou locales, ou de toute autre raison au-delà du contrôle raisonnable de TapeTech, ne sera pas considéré comme un manquement aux présentes Conditions et modalités. Si TapeTech n'agit pas en cas de violation des présentes Conditions et modalités par un consommateur ou un autre en une quelconque occasion, cela ne signifie nullement que TapeTech renonce à agir à l'avenir en cas de nouvelle violation similaire ou de toute autre violation des présentes. Les présentes Conditions et modalités constituent la totalité de l'accord entre TapeTech et vous-même en ce qui concerne votre participation au Programme, votre droit d'obtenir des points et de les échanger dans le cadre du Programme, et votre droit à d'autres avantages du Programme, et elles se substituent à tous accords antérieurs pouvant avoir existé entre nous, sous forme écrite ou orale, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les versions antérieures de ces Conditions et

modalités ou du Programme. Si une disposition quelconque des présentes Conditions et modalités est jugée nulle et non avenue, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par un tribunal ou une autre autorité compétente, dans ce cas une telle disposition devra être modifiée et interprétée par un tel tribunal ou une telle autorité de façon à se conformer au mieux à l'intention et aux objectifs des dispositions originales dans la mesure la plus complète autorisée par la loi, et les autres dispositions de ces Conditions et modalités continueront de produire tous leurs effets. Il vous appartient de limiter la divulgation et de préserver la confidentialité de votre compte et de votre mot de passe, et vous vous engagez à accepter toute responsabilité pour les activités de toute personne utilisant votre mot de passe. Les points n'ont aucune valeur en tant que crédit. Dans certains États ou pays, lorsque la loi l'exige, 500 points seront censés avoir une valeur en espèces ne dépassant pas un vingtième d'un centime. Toutes les lois et réglementations fédérales, d'État et locales pertinentes s'appliquent. Le Programme est nul et non avenue à tous les endroits où il peut être interdit.